



\_\*

## Contrat de formation de yoga Level 2

### Entre les soussignés :

1) FITYOGAPROF représentant du centre de formation, enregistré sous

D0132642014/ B01208672014, Certificat USA YOGA ALLIANCE (ID 226857) For  
Complétion of 300 H Yogaratna School Teacher Training Program au Centre de formation  
Fityogaprof à Tunis Ci-après désigné **l'Organisme de Formation**,

2) Nom \_\_\_\_\_, Prénom \_\_\_\_\_, Titulaire de la CIN \_\_\_\_\_

Délivrée le \_\_\_\_\_ et résidant à adresse \_\_\_\_\_

Age \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_ TEL \_\_\_\_\_

Ci-après désigné le stagiaire,

### A été convenu ce qui suit pour conclure un contrat de formation :

#### Article I - Objet de la formation

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « Formation d'enseignants en Yoga ».

#### Article II – Caractéristiques et organisation pratique de la formation

- 1) La formation sera dispensée par ZEMZEMI OLESSYA et Vladimir Michael Jdanov dans le local du centre de formation basé à Tunis au FITYOGAPROF
- 2) Le nombre total d'heures de la formation est arrêté à **300 heures**
- 3) La formation aura lieu du **20/05/2023 au 07/07/2024**
- 4) La formation comprend :
  - 18 week-ends de formation conduite par l'enseignant principale ;



5) Les dates sont les suivantes :

20-21/ 05.23	10H00-13H00 / 14H00-18H00
29-30/07.23	10H00-13H00 / 14H00-18H00
19-20/08.23	10H00-13H00 / 14H00-18H00
09-10/09.23	10H00-13H00 / 14H00-18H00
07-10/10.23	10H00-13H00 / 14H00-18H00
04-05/11.23	10H00-13H00 / 14H00-18H00
02-03/12.23	10H00-13H00 / 14H00-18H00
27-28/ 01.24	10H00-13H00 / 14H00-18H00
10-11/02-24	10H00-13H00 / 14H00-18H00
24-25/02-24	10H00-13H00 / 14H00-18H00
09-10/03.24	10H00-13H00 / 14H00-18H00
30-31/03.24	10H00-13H00 / 14H00-18H00
13-14/04.24	10H00-13H00 / 14H00-18H00
04-05/05.24	10H00-13H00 / 14H00-18H00
25-26/05.24	10H00-13H00 / 14H00-18H00
01-02/06.24	10H00-13H00 / 14H00-18H00
29-30/06.24	10H00-13H00 / 14H00-18H00
06-07/07.24	10H00-13H00 / 14H00-18H00

### Article III – Engagements de l'Organisme de Formation

- 1) L'organisme de formation se réserve la possibilité de changer des dates du planning quand la situation l'exige. Dans ce cas, il remplace la journée de formation à une date qui sera communiquée aux stagiaires au moins 3 jours à l'avance par WhatsApp ;
- 2) Un certificat officiel sera délivré au stagiaire par USA YOGA ALLIANCE à Tunis Ci-après désigné l'Organisme de Formation, à l'issue un an de formation. Pour obtenir le certificat officiel, le candidat doit avoir rempli les engagements.
- 3) Ces évaluations sont tenues par l'enseignante supérieure ZEMZEMI OLESSYA.et Vladimir Michael Jdanov

### Article IV – Engagements du stagiaire

- 1) Le stagiaire s'engage à assister à l'ensemble des cours composant la formation (Article II) ;
- 2) Il s'engage à disposer d'un tapis de yoga personnel qu'il apporte lors des journées et des stages ;
- 3) Il s'engage à pratiquer yoga régulièrement 2-3 fois par semaine dès l'inscription.
- 4) Obligatoire 2-3 workshops par ans (Extra) non inclus avec notre formateur Vladimir Michael Jdanov



- 5) Il s'engage à avoir une attitude sérieuse et respectueuse et maintenir la confidentialité de toutes les informations reçues pendant les études.
- 6) Le stagiaire doit passer un examen, s'il réussit son examen il obtiendra son certificat, sinon le stagiaire doit repasser l'examen après 6 mois.

#### **Article V - Délai de rétractation**

- 1) A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai d'une semaine pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre écrite ou par email.
- 2) Les appels et messages téléphoniques ne sont pas considérés comme une demande officielle de rétractation. Dans ce cas, la somme ne sera pas remboursée par l'organisme de formation.

#### **Article VI - Dispositions financières**

- 1) Le coût de la formation est 9500 TND.
- 2) Le stagiaire s'engage à régler la prestation de formation selon les modalités de paiement suivantes :  
 Au moment de l'inscription, 3500 TND ;  
 Et ces deux tranches par chèques comme suivants :  
 3000 TND le 30/06/2023.  
 3000 TND le 30/07/2023.
- 3) 50 euro relatifs au certificat et à l'examen.

Les paiements sont acceptés en espèces, chèques et virements bancaires.

(Enseignement de yoga sans le certificat final d'étude ; participation ou bien organisation des événements sans accord préalable de l'organisme de formation qui peuvent nuire à la bonne réputation de l'organisme de formation)

#### **Article VII - Interruption de la formation**

- 1) L'organisme de formation se réserve le droit d'exiger l'interruption de la formation au stagiaire si celui-ci ne respecte pas ses engagements contractuels ou commet une faute grave.
- 2) En cas de cessation anticipée de la formation par organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités suivantes :  
 2.1 L'organisme de formation informe le stagiaire par mail ou par lettre écrite ;  
 2.2 L'organisme de formation calcule le pourcentage de formation non encore effectuée  
 Par le stagiaire et le rembourse à hauteur de ce pourcentage ;
- 3) En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon par le stagiaire, il ne sera pas remboursé.

#### **Article VIII \_ Communication**

Toute la communication entre l'organisme de formation et stagiaire se fera via e-mail ; ou WhatsApp

#### **Article IX - Cas de différend :**



Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de première instance de Tunis sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Tunis le .....

Pour le stagiaire  
(Nom, prénom et signature du stagiaire)

Pour l'organisme formation

